BULLETIN MUNICIPAL
de SAINT-COULITZ SEPTEMBRE 2009

AGENDA...

- Les **fêtes communales** se déruleront le week-end du **12 septembre 2009**. En soirée, le traditionnel couscous sera servi par le Comité d'Animation de Saint-Coulitz avec un groupe de vingt **chanteurs marins "Les loups de mer"** de Plougonvelin.

Le lendemain, le **13 septembre 2009** aura lieu le concours de boules à Pennaros avec les jeux pour les enfants dès 14h30.

- La vie des quartiers...

- En début d'année, nous avons visité quatre quartiers et nous poursuivons notre route. La municipalité rendra visite le **26 septembre** prochain aux quartiers de La Pointe et de Pennaros à partir de **10h30**.

Le mot du Maire

Lors des travaux de l'église, il a été découvert une charpente différente au niveau du chœur «de type chevron formant ferme » et 24 têtes sculptées. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 21 novembre 2008, a opté pour une restauration à l'identique, mettant les sculptures en valeur; ceci entraine un surcoût de 87 000 € HT. Pour financer ce surcoût, des demandes de subvention ont été faites aux services de l'Etat, et aussi une convention entre la commune et la Fondation du patrimoine a été signée le 25 mai 2009. ***Les particuliers et les entreprises qui souhaitent apporter leur contribution financière à la restauration de l'église peuvent le faire par le biais de cette fondation. Vous trouverez à cet effet le dépliant joint à ce bulletin municipal.*** *Nous pouvons nous réjouir de cette découverte architecturale et historique du fait de sa rareté, qui valorise le patrimoine communal.*

Depuis le mois de juin, la Mairie a un nouveau site internet. L'adresse du site est ***www.saint-coulitz.fr****. Vous pourrez suivre la vie communale, des associations, des manifestations, suivre les comptes rendus des conseils municipaux, les bulletins municipaux, les actualités. N'hésitez pas à nous faire connaître vos éventuelles attentes supplémentaires quant à ce site. Nous remercions Bertrand NEDELEC de Pennaros pour la réalisation de ce site.*

L'un des objectifs de l'équipe municipale était de lancer une réflexion sur l'orientation de l'aménagement du bourg, l'intégration de projets de construction notamment de logements adaptés pour personnes âgées. Cette étude porte sur la sécurité de l'axe « le Bourg, la Pointe » en maitrisant la vitesse des véhicules et en créant des liaisons douces pour les piétons et cyclistes. La même problématique est posée pour la liaison entre les hameaux de « Banine à Stangalijou ». Nous inviterons les Saint-Coulitziens à participer à cette réflexion. C'est un chalenge important pour l'avenir de notre commune.

Vous souhaitant à toutes et tous une belle rentrée 2009.

Le Maire, Gilles SALAÜN

Transports scolaires

A compter du mercredi 2 septembre 2009, la desserte quotidienne se fera comme indiquée ci-dessous:

Tous les **lundis** de l'année:
1 aller unique et 2 retours
- le matin: 9h00
- le soir: 16h30 + 17h30

Tous les **mardis** et **jeudis** de l'année: 2 allers et 2 retours
- le matin: 8h00 + 9h00
- le soir: 16h30 + 17h30

Tous les **mercredis** de l'année: 2 allers et 2 retours
- le matin: 8h00 + 9h00
- le midi: 12h00 + 13h00
(le mercredi soir, retour vers 16h30 pour certains secteurs)

Tous les **vendredis** de l'année: 2 allers et 1 retour unique
- le matin: 8h00 + 9h00
- le soir: 16h30

L'ancien système est donc supprimé. Il consistait, pour chaque retour de vacances ou ponts, à mettre en place la desserte quotidienne d'un lundi et pour les veilles celle d'un vendredi
Une particularité est à noter pour le mercredi 4 novembre 2009 pour les établissements qui anticiperont le pont de l'Ascension (vendredi 14 mai 2010).
Dans ce cas, les élèves suivront l'emploi du temps d'un vendredi, aussi la desserte scolaire quotidienne sera celle des vendredis.

Soutien scolaire

Pour l'école publique, il se déroulera les lundis, mardis et jeudis de 16h30 à 17h10 et pour le privé, les mardis et jeudis de 16h45 à 17h30.

Les Conseils Municipaux

Depuis le précédent bulletin municipal de décembre 2008, six conseils municipaux se sont tenus. Nous vous rappelons que les comptes rendus sont affichés et consultables en mairie et, depuis peu, sur notre site internet au "www.saint-coulitz.fr". Comme précédemment, nous tenons à vous indiquer les points forts de chacun des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal du 15 décembre 2008 a délibéré sur la désignation d'un délégué à la Commission de l'eau du SAGE de l'Aulne en désignant, à l'unanimité, Mme Marguerite ANSQUER pour représenter la commune.
Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec la commune de Châteaulin pour permettre aux Saint-Coulitziens d'accéder à la piscine de Châteaulin et aux activités loisirs au même tarif que les Châteaulinois.

Le Conseil Municipal du 10 février 2009 a accepté, à l'unanimité, le principe de la création d'un office de tourisme intercommunal et a autorisé le Président de la CCPCP à engager la modification des statuts de la CCPCP.

Le Conseil Municipal du 20 mars 2009 était exclusivement consacré aux finances et à l'élaboration des budgets primitifs de l'année 2009 "Commune - Eau - Assainissement".

Le Conseil Municipal du 29 avril 2009 a voté, à l'unanimité, la mise en place de la T.L.E. (Taxe Locale d'Equipement) au taux de 3%. En effet, depuis le 1er janvier 2009, les frais de raccordement au réseau EDF sont facturés directement à la commune par ERDF. Aussi, le paiement de la T.L.E. à la collectivité par le pétitionnaire se fera en deux fois.
Les conseillers, lors de la séance du **19 mai 2009**, ont autorisé le Maire à signer le marché à bon de commande pour la modernisation de la voirie communale.
L'adhésion au P.N.R.A. (Parc Naturel Régional d'Armorique) a été approuvée à l'unanimité.

Marie-Laurence à l'honneur

Le 21 mars, **Marie-Laurence**, ancienne secrétaire de mairie recevait sa famille, les élus, ses amis et ses anciens employeurs, les Maires. Le personnel communal était également présent pour fêter son départ en retraite.

A cette occasion, Le Maire, Gilles SALAÜN, l'a décorée de la médaille d'or du travail et au nom de tous les Saint-Coulitziens lui a souhaité une belle retraite. La soirée s'est passée dans une ambiance décontractée.

Les nouvelles du chantier de l'Eglise

Après les découvertes d'éléments de charpente originaux lors des travaux de la première tranche, le chantier de l'Eglise a marqué un temps d'arrêt. Une phase de consultation des services concernés: les bâtiments de France puis la DRAC pour la partie architecturale a suivie.
Le Conseil Municipal a opté en novembre pour un avenant de 87 210 € H.T. L'avenant a été notifié aux entreprises en début d'année. Le Conseil Municipal a fait la demande de subventions auprès du Département, de la Région et du Ministère de l'Intérieur.
Cependant, les subventions accordées ne couvriront pas la totalité du montant de l'avenant.
L'entreprise de charpente CCA a sollicité un délai de réorganisation et d'approvisionnement pour une reprise de chantier au printemps 2009.
Les travaux ont donc repris en mai par une phase de démolition de la toiture et de démontage des pièces sculptées dans le coeur et les transepts Nord et Sud. Les travaux de charpente et de sculptures se poursuivent en atelier et ce, jusqu'au mois de septembre 2009.
Le montage de la charpente sur l'Eglise se fera ce mois.
Les travaux de couverture s'effectueront en octobre et novembre et clôtureront la première tranche des travaux.
La deuxième tranche concerne les travaux intérieurs et s'étalera de décembre 2009 à l'été 2010.

Signature de la convention pour le financement des travaux de l'Eglise

La signature de la convention entre la fondation du patrimoine de Bretagne et la commune s'est faite le lundi 25 mai.
Cette convention pemet au public de participer au financement de la rénovation de l'église en bénéficiant d'une réduction d'impôt.
Un appel à la générosité est fait aux Saint-Coulitziens, à nos amis, voisins et sociétés.
La présentation du projet et le bon de souscription sont remis dans le présent bulletin municipal mais vous pouvez aussi en retirer à la mairie ou téléchargeables sur le site internet de la commune: http://www.saint-coulitz.fr.

Les quatre éoliennes sont en place

Nous vous rapelons qu'en cas de diminution de la qualité de réception analogique de la télévision vous pouvez joindre Monsieur RIVALLAIN Christophe, Responsable Exploitation-Mesures de vent au **02 97 83 27 99** qui a déja fait intervenir un prestataire de service suivant quelque réclamation pour remédier à ces désagréments.

Voirie

La législation impose aux propriétaires de terrains en bordure de voirie de couper les branches à la verticale de la voie publique (accotement).
Les lignes téléphoniques doivent être dégagées et accessibles par France Télécom.
Ce rappel dans le dernier bulletin municipal n'a été suivi que de peu d'effets. Il est urgent d'intervenir.
A contrario, la municipalité se verra dans l'obligation de procéder à un élagage général aux frais des différents propriétaires sans possibilité de négociation.

Maisons fleuries

1ère catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue (-100 m2) :
1- **GUENNEC Julienne** La Pointe
2- **COUNY Christian** 13 Banine
3- **BRELIVET Armelle** 14 lotissement An Ti Ker

3ème catégorie : Espace le long de la voie publique
1er - **JESTIN Claudie** 1 résidence Kreisker
2ème - **PETILLON Florence** 9 lotissement An Ti Ker

6ème catégorie : Camping privé, tous commerces et services avec décor fleuri :
1er- **Camping de la Pointe**

Rappel aux civismes

Les déchets doivent être triés et seules les ordures ménagères en sacs doivent être déposées dans les conteners.
Tout autre déchet doit être amené à la déchetterie dont vous trouverez les horaires dans ce bulletin.
Cet été, nous avons déploré des abus importants sur les quartiers de Banine et de Coatigrac'h et au bourg.
Les riverains nous ont alertés et les usagers concernés ont été rappelés à "l'ordre" et à plus de respect.
Et ceci pour le bien de tous.
Dominique, employé communal, est intervenu exceptionnellement mais dorénavant, toute personne s'expose à des poursuites.
Il est strictement interdit de déposer ordures et déchets verts dans la nature. Les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.

Mairie de SAINT-COULITZ
Place François Mitterrand
29150 SAINT-COULITZ

Tel : 02 98 86 17 65
Fax : 02 98 86 20 16
mairie.saint-coulitz@orange.fr
http:/www.saint-coulitz.fr

Ouverture :
mardi,mercredi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et
de 13h30 à 17h
jeudi de 8h30 à 12h30
le samedi de 9h à 12h

directeur de la publication :
Gilles SALAUN

Informations utiles

Piscine municipale: 02 98 86 06 55

Office de tourisme: 02 98 86 02 11

Bibliothèque municipale: 02 98 86 16 12

La Poste: 02 98 86 02 24

CCPCP (Communauté de Communes): 02 98 16 14 00

Sous Préfecture: 02 98 86 10 17
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi: 9h-12h / 13h15-16h30

Centre des impôts: 02 98 86 79 00
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi: 8h45-12h / 13h30-16h15

Trésorerie: 02 98 86 11 06
Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi: 8h45-12h / 13h15-16h15

CLIC (Centre local d'informations et de coordination): 02 98 16 14 25

CIOS (centre d'informations et d'orientation Sociale): 02 98 16 14 80

CDAS (Centre Départemental d'Action Sociale): 02 98 86 00 44

Maison de l'emploi: 02 98 16 14 20

DECHETTERIE DE PEREN A CHATEAULIN 02 98 73 04 26
HORAIRES D'ETE : du 1er avril au 30 septembre
Lundi, mardi, Mercredi: **14h-19h**. Vendredi et samedi: **9h-12h et 14h-19h. Fermé le jeudi et le dimanche.**

HORAIRES D'HIVER : du 1er octobre au 31 mars
Même jours, mêmes horaires excepté l'horaire de fermeture: **18h**

URGENCES
Pompiers: 18 (ou 112 à partir d'un portable)

SAMU-SMUR: 15 (ou 112 à partir d'un portable)

Pharmacie de garde: 3237

Gendarmerie: 17

EDF sécurité dépannage: 0 810 333 329

GDF Sécurité dépannage: 0 810 433 129

Les actualités de la Communauté de Communes du Pays de Châteaulin et du Porzay

Les travaux à Châteaulin, Pen Ar Roz

Comme annoncé dans le dernier bulletin, les travaux d'aménagement de la zone de Pen ar roz ont débuté début avril.
Le premier rond point d'accès à la zone a été ouvert à la circulation fin juillet, le second situé à l'entrée Est de la zone sera opérationnel pour début octobre.
Les terrassements des bassins de rétention sont terminés et leurs dimensions sont vraiment impressionnantes.
Les voies intérieures et les différents réseaux (eaux, gaz, électricité, assainissements, téléphone et télécommunication) sont en cours de réalisation.
L'ensemble des travaux de la première tranche devrait être finis courant novembre.
La commercialisation des différentes parcelles pourra entrer dans sa phase active et les premières implantations pourraient débutées dès les premiers mois de l'année prochaine.

Création d'un office intercommunal

Dans sa séance du 17 décembre 2008, le conseil communautaire a voté la délibération relative à la création d'un office de tourisme intercommunal.
Cette nouvelle structure de forme associative va tenir sa première assemblée générale courant septembre afin d'élire son conseil d'administration.
Les statuts de cet office de tourisme intercommunal prévoient la composition du conseil d'administration en 2 collèges: un collège composé de 11 membres représentant les professionnels et associations du tourisme et un collège de 11 membres élus représentant chacun une commune de la CCPCP.
Le conseil communautaire dans sa séance du 24 juin 2009 à valider la composition du collège élus qui siégera au conseil d'administration de l'office de tourisme intercommunal.
Pour notre commune l'élu représentant est Jean-Pierre Aubert.

Le syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU)

Le **SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique)** constitué des communes de Cast, Châteaulin, Dinéualt, Lothey, Plomodiern, Port-Launay, Pont de Buis, SAint-Coulitz, Saint-Ségal, Trégarvan dont le but est la création d'un **nouveau centre de secours et d'incendie à Châteaulin** avait choisi le 13 juin 2008 le site de Quimill à Châteaulin pour sa future implantation.
Les représentants de la commune de Saint-Coulitz ont validé ce choix en faisant remarquer que la situation choisie ne pourrait être un argument aux futures décisions relatives au contournement de Châteaulin.
Le Conseil Municipal du 25 juin 2009 a approuvé l'avant programme du projet de construction du nouveau centre de secours avec remise des véhicules en épi comportant en option l'étude d'une tour d'entrainement et de séchage.
Ce projet, d'un coût total prévisionnel de 3 602 114 € H.T, conduira à une participationde la commune estimée à 4 200 € sur 20 ans.

Listes électorales

Les inscriptions électorales seront prises à la mairie jusqu'au 31 décembre.
Apporter votre carte d'identité et un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Passeport biométrique et carte d'identité

Les usagers qui sollicitent un passeport devront se rendre dans l'une des 2 000 communes où seront implantées une station d'enregistrement des données. Pour notre commune, Châteaulin est la ville plus proche.
Pour le renouvellement d'une carte d'identité périmée (excepté si vous fournissez l'ancienne carte) en cas de perte ou de vol, les demandeurs devront s'acquitter de 25 € en timbres fiscaux.

Avis aux Saint-Coulitziens

Les personnes intéressées par les informations communales peuvent faire connaitre leur adresse mail en envoyant un message électronique sur l'adresse de la mairie (mairie.saint-coulitz@orange.fr)

Assistantes maternelles

Voici la liste des assistantes maternelles sur la commune:
- **Mme JESTIN Claudie**, 1 résidence Kresisker, 02 98 86 37 46
- **Mme BALCON Séverine**, La Pointe, 02 98 86 30 99

mon-enfant.fr, c'est quoi?

C'est un site unique créé par la Cnaf. Il vous présente les différents modes d'accueil pour votre enfant.
Il répertorie toutes les possibilités d'accueil près de chez vous ou de votre lieu de travail et vous en présente les principales caractéristiques.

Quelles possibiltés pour bien vieillir chez soi?

Aides humaines, aides financières, aides techniques, protection juridique, accueil de jour, ...
Sylvie HAMON, Ajointe aux Affaires Sociales se tient à votre disposition sur rendez vous à la mairie pour vous aider à constituer vos dossiers administratifs et pour vous orienter. En cas de besoin, elle peut se rendre aussi à domicile.

Du côté des associations

Le comité "Sant Kouled"

La randonnée pédestre

Le Comité d'Animation a organisé le dimanche 5 juillet sa première **randonnée pédestre** dans la commune .
Plus de 100 randonneurs se sont lancés sur les 3 longueurs proposées (5 - 9 - 14 km) , alternant promenade sur les berges du canal, passages dans les sous-bois et dans des garennes spécialement défrichées pour l'occasion.
Dans l'ensemble, ils se sont déclarés satisfaits du parcours et surtout de la bonne ambiance qui régnait, toujours dans la bonne humeur, et la matinée s'est clôturée par le tirage d'une tombola, avec l'inévitable panier garni, gagné par Mme JOLIVET.

La soirée crêpes

Le succès était au rendez-vous! "La soirée s'est terminée vers 1h du matin. Nous avons fait aussi bien que l'année dernière: **200 personnes pour 614 crêpes**. Sans compter les douzaines à emporter. Nos dix crêpières ont pu se remplacer et former les petites jeunes qui sauront reprendre le flambeau" témoigne Claudie Jestin et Annie Colin.

La société de chasse "Menez Kernaon"

Les chasseurs de Saint-Coulitz ne le cachent pas. Avec le temps, ils avaient pris la fâcheuse habitude de ne plus trop se bouger en faveur du gibier. Et puis est arrivé, Franck Gendron, militaire à la base de Loperhet. Il accepte, il y a un an, de prendre les rênes de l'association de chasse.

Une jachère fleurie en plein bourg

Sous l'impulsion de Frank Gendron, les chasseurs de Saint-Coulitz ont pris pour habitude de s'intéresser aux autres et de vivre, autant que faire se peut, en harmonie avec leurs concitoyens. Ainsi, avec le soutien de la fédération départementale des chasseurs du Finistère, ils ont participé à la réalisation d'une jachère fleurie. La parcelle est située en plein coeur de la commune et contribue à l'amélioration du cadre de vie.
"A vrai dire, ce sont les élus qui sont venus nous voir. Ils avaient entendu parler des jachères fleuries et voulaient tenter l'expérience " témoigne Franck Gendron.

Cinq garennes édifiées

"Saint-Coulitz est un excellent territoire à bécasse. Mais parmi nous, il y a trois équipes de lapiniers qui trouvaient dur de ne plus avoir de gibiers, à cause des maladies. Alors, on a décidé d'agir" explique Roger Thuault, Vice président.
Les garennes artificielles ont été construites sur les bords de l'Aulne, selon les indications de Pascal Bihannic, technicien à la fédération des chasseurs finistériens.
Les chasseurs de Saint-Coulitz ont acheté 25 lapins qui ont été invités à s'approprier les lieux. "Le lapin est revenu. il y a des crottes un peu partout. C'est un bon signe"

A noter l'absence de Roger sur la photo